

DISCOURS DE GUY TEISSIER À L'ASSEMBLÉE

Proposition de loi 19 Mars

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Mes chers collègues,

La France doit-elle reconnaître la date du 19 Mars comme journée officielle de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie ?

C'est en ces termes, qu'il nous est demandé d'examiner aujourd'hui la proposition de loi de nos collègues du groupe RCV, au risque de raviver inutilement une page tragique de notre histoire et dont les cicatrices ne sont à ce jour pas encore refermées.

D'emblée, je tiens à vous dire que je ne me sens pas l'âme d'un censeur de l'Histoire ni même celle d'un historien à la recherche d'une quelconque justification de notre passé. Vous me demandez de me prononcer en mon âme et conscience sur une triste et douloureuse période de notre histoire contemporaine.

Si, je trouve juste et respectable que les Anciens combattants en Afrique du Nord veuillent honorer leurs morts pour la France,

Si le devoir de mémoire est devenu nécessité pour rendre hommage dans la dignité du recueillement à nos disparus, l'homme que je suis, pour qui la guerre d'Algérie a été le moteur de son engagement politique, se doit de contribuer à la définition **d'un hommage solennel pour TOUS les français**, militaires et civils, morts durant ce conflit.

Le 19 Mars ne constitue à mes yeux que la date anniversaire des accords d'Evian et ne peut en aucun cas constituer la date anniversaire de la fin du conflit tant les armes ont parlé, tant les hommes ont souffert, tant la mort a fauché après cette date.

Tout aussi compréhensifs que nous puissions être, il est donc de notre **Devoir**, pour ne pas dire de notre **Honneur**, de ne pas oublier la mémoire de celles et de ceux victimes du siège de Bab-el-Oued, le 23 Mars 62, victimes de la fusillade de la Grande Poste, le 26 Mars, ou de l'élimination du Commando Georges, le 27 avril.

Rappelez-vous, les hommes de ce commando, furent désarmés et livrés sans protection aux couteaux des égorgeurs. Sur 250, seuls 50 survécurent grâce à la Croix Rouge Internationale ou à des évasions réussies vers la métropole. Les autres furent assassinés ainsi qu'une bonne partie de leurs familles dans des conditions épouvantables.

Il est, vous disais-je, de notre Devoir et de notre Honneur, aussi, de ne pas oublier les massacres de la Saint Barthélémy du 5 Juillet 1962 à Oran où 2000 européens furent martyrisés et dont bon nombre furent retrouvés pendus aux crochets des abattoirs de la ville, d'autres enfin enlevés.

Nous le savons, tous, ici, entre le 19 Mars et l'automne 1962, 150 000 français d'origine nord-africaine et 5000 européens disparurent dans des conditions indescriptibles tandis que 300 jeunes du contingent, disparus ou prisonniers, ne retrouvèrent jamais la terre de la mère patrie.

Ces 155 000 personnes, Monsieur le Ministre, Mes chers collègues, font elles aussi partie intégrante de l'Histoire de la guerre d'Algérie.

Et, si je devais convaincre certains de mes collègues qui dans cet hémicycle ne le seraient pas totalement, je les engage à lire l'ouvrage très documenté du Capitaine LECLAIR qui explique avec force de détails et de précisions les conditions de disparition de plusieurs milliers d'hommes et de femmes en Algérie, ou écouter le témoignage d'Annie CAZAYOUS, rescapée du 26 Mars dont la mère a été gravement

blessée et dont la sœur Jacqueline est morte. Écoutons là :

« Je crois avoir entendu un coup de feu isolé. Immédiatement la première rafale est partie, je ne saurais dire d'où, tout le monde s'est allongé par terre. Quelqu'un hurlait et répétait Cessez le feu ! Cessez le feu !... En vain. Cela ne s'arrêtait pas et **c'était vraiment un tir à tuer.**

Ma sœur a reçu 2 balles dont une dans le cou. Elle est morte. Une balle avait éraflé le dos de ma mère et une autre lui avait traversé la tête de côté droit. Elle est restée trois semaines dans le coma.... »

Nous étions, je vous le rappelle, mes chers collègues, le 26 Mars 1962, rue d' Isly.

Ce témoignage nous pourrions le multiplier à l'infini tant il n'est malheureusement pas unique Pour la France, outre que le 19 mars ne constitue pas la fin des hostilités à l'encontre de ces ressortissants, le 19 mars constitue **surtout sa défaite et n'a rien de commun avec la liesse de consensus national de 1918 et de 1945.**

Aussi, pas plus que nous commémorons le désastre de Sedan, l'armistice signé à Retondes le 20 juin 1940 ou encore les accords signés le 21 Juillet 1954 à Genève pour mettre fin aux combats en Indochine, **nous ne devons commémorer la défaite de la France en Algérie.**

Non, mes chers collègues, je n'ai pas été élu député de la République Française pour trahir nos compatriotes qu'ils aient été européens ou harkis, civils ou militaires.

Je n'ai pas été élu, non plus, pour insulter leur mémoire ni pour refaire l'Histoire de notre pays.

Mais, il me semble au contraire que notre rôle, à tous, est de contribuer, au delà des clivages politiques traditionnels, à pacifier une polémique devenue, à ce jour, stérile et œuvrer au contraire pour arrêter une date de recueillement indubitable.

Il serait par ailleurs injuste de ne rendre un hommage officiel qu'aux seules victimes de la guerre d'Algérie en évacuant, en quelque sorte, celui dû aux victimes de la guerre d'Indochine et des autres engagements de la France Outre-Mer (Mauritanie, Tchad, Liban, Golfe...).

Pour mémoire, les morts pour la France de la guerre d'Indochine sont trois fois plus nombreux que ceux de la guerre d'Algérie.

Au moment, où l'armée française achève sa professionnalisation est-il opportun de se désintéresser de la guerre d'Indochine au prétexte, avoué ou non, qu'elle fut menée par des professionnels ?

Je vous demande donc, mes chers collègues, de faire résonner dans cet hémicycle les voix de la sagesse et de ne pas céder à des tentations basement politiciennes.

L'Histoire de la France ne le mérite pas.

Aussi, je ne voterai pas, tout comme la majorité de mes collègues parlementaires du groupe Démocratie Libérale, cette proposition de loi.